

Arrêté n° 240/2026

**Portant inscription sur la liste d'aptitude
Au grade de technicien territorial
Spécialité prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
A compter du 1^{er} juillet 2026**

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,

Vu la charte régionale des Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie,

Vu le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Tarn,

Vu l'arrêté n° 202/2025-2 04/09/2025 portant ouverture des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'accès au grade de technicien territorial, spécialité « prévention et gestion des risques, hygiène, restauration »,

Vu l'arrêté n° 64/2026 du 30/03/2026 fixant la liste des membres du jury aux concours de technicien territorial,

Vu l'arrêté n° 185/2026 du 27/05/2026 désignant les examinateurs complémentaires pour participer aux épreuves orales du concours de technicien territorial,

Vu le procès-verbal d'admission en date du 24/06/2026 fixant la liste des candidats admis,

Arrêté

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial est établie ainsi qu'il suit dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Cette liste comprend 59 candidats.

Article 2 : la date d'effet de la liste d'aptitude est fixée au **1^{er} juillet 2026**

Cette inscription est valable 2 ans, renouvelable 2 fois un an sur demande écrite de l'intéressé(e) à la fin de 3^{ème} et 4^{ème} année et 1 mois avant la date d'anniversaire.

Le décompte du délai d'inscription sur la liste d'aptitude est suspendu pendant la durée des congés parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale, d'accompagnement d'une personne en fin de vie et de longue durée, pendant la durée d'accomplissement des obligations du service national et également pour les élus locaux jusqu'au terme de leur mandat. Il est également suspendu lorsqu'un agent contractuel est recruté pour pourvoir un emploi permanent sur le fondement de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 alors qu'il est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe.

Article 3 : Chaque lauréat est informé individuellement de son inscription sur liste d'aptitude.

Article 4 : Les collectivités qui souhaitent recruter sur cette liste d'aptitude doivent demander au Centre de Gestion du Tarn une attestation d'inscription du lauréat retenu pour permettre sa nomination.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services du Centre de Gestion du Tarn est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à la Préfecture du Tarn.

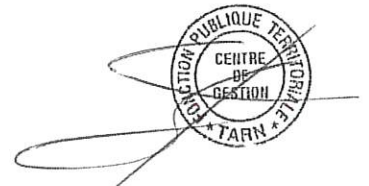
Fait à Albi, le 1^{er} juillet 2026

Le Président,
Sylvian CALS

Le Président,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que "la présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai".



Mis en ligne le 10/07/2026

LAUREATS INSCRITS SUR LA LISTE D'APTITUDE
TECHNICIEN TERRITORIAL

A compter du 1^{er} juillet 2026
(extrait de l'arrêté N°240 du 1^{er}/07/2026)

NOM PRENOM
ARSÉGUEL Emma
AYRAULT Stéphanie
BALAWENDER Marc
BARTHELEMY Marine
BENAOUN Zadjia
BERTRAND Guillaume
BESSONIES Amélie
BONHOURE Nathalie
BOURGAT Thomas
BRAU-GAYE Laure
BRUT Richard
CAPY Laurent
CAUMARTIN Sonia
CHAPELAIN Marion
CUISENIER Charlotte
DEVEYT Sandrine
DONEGA Claire
DUGERIE Cécile
FABRE Arnaud
FAGES Laetitia
FOURCADE Renaud
FRECHOU Mathias
GALTIER Emma
GEA PRIOR Guillaume
GOUSMAR Marine
GRECK Nicolas
HAUSSIETRE Fanny
ICHARD Guillaume
JEAN Aurélien
JOULIA Florian
JOURDAN Pauline
JUILLARD Stéphanie
KARI Djilali
LABAT Rémi
LAFOSSE Delphine

LOAËC Tiffany
LYONNET Caroline
MASSOUBEYRE Marie
MAURICE Romain
MEZZARI Kevin
MIRANDA Gaëlle
MORLHON Vincent
MOULIS Stéphane
PASSELERGUE Manon
PERRON Fanny
PICOT Marion
PIERRE Aurélie
PLEINDOUX Lucie
RECIZAC Stéphanie
REGOTTAZ Françoise
RIGAUD Emmanuelle
RONDEAUX Sandra
RUEDA Céline
TARDY VILISQUES Chloé
TEYSSIER Jean-Yves
THIERS Adrien
TORDAI Mikael
TORTUL Nicolas
ZIEMIENSKI Pierre